



**REMISE DES PRIX BANQUE DE FRANCE
DU MICROCREDIT ACCOMPAGNE 2014
20 JANVIER 2015**

**CHRISTIAN NOYER, GOUVERNEUR
DISCOURS INTRODUCTIF**

Mesdames, Messieurs,

C'est avec grand plaisir que je préside aujourd'hui la deuxième remise des « Prix du microcrédit accompagné » organisée par la Banque de France.

Comme vous le savez, la Banque de France mène une action constante, depuis de nombreuses années, en faveur de l'accessibilité bancaire et financière, notamment via le droit au compte et la promotion du microcrédit accompagné.

Le droit au compte permet à toute personne s'étant vue refuser une ouverture de compte bancaire de s'adresser à la Banque de France pour désigner une banque qui sera tenue de lui en ouvrir un. En 2013, 41 000 demandeurs ont pu bénéficier de cette procédure et ils ont été environ 50 000 en 2014.

La Banque de France joue également un rôle crucial dans le traitement du surendettement. En moyenne annuelle sur ces dernières années, 225 000 dossiers ont été déposés auprès des secrétariats des commissions de surendettement.

La loi du 26 juillet 2013 a conforté le rôle de la Banque de France en matière d'accessibilité financière en lui confiant la présidence de l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB), créé dans le cadre de la mise en œuvre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Il appartiendra à l'Observatoire de proposer au gouvernement des moyens permettant de renforcer la connaissance de l'inclusion bancaire et des progrès accomplis en

ce domaine. Le microcrédit accompagné constitue clairement l'un des moyens de favoriser l'inclusion financière des populations fragiles. L'OIB poursuivra donc, en ce domaine notamment, l'action menée au cours des dernières années par l'Observatoire de l'épargne réglementée.

Comme vous le savez, le microcrédit accompagné est issu d'un partenariat exemplaire conclu entre emprunteurs, associations et établissements de crédit.

Il bénéficie à des emprunteurs qui n'auraient pas ou auraient difficilement accès au crédit traditionnel.

Il porte par nature sur de faibles montants : inférieurs à 3 000 euros lorsque le crédit est à usage personnel et, en général, inférieurs à 25 000 euros lorsqu'il finance des besoins professionnels. C'est la preuve que ce dispositif a du succès. L'encours global des microcrédits accompagnés a ainsi dépassé le milliard d'euros pour la première fois en 2013, alors que le nombre de microcrédits accordés a connu une augmentation de 13 %.

Enfin, ce type de microcrédit repose sur l'accompagnement d'associations spécialisées auxquelles je souhaiterais rendre hommage aujourd'hui.

Ces associations, qui sont en première ligne dans le combat contre l'exclusion bancaire, accomplissent en effet un travail remarquable en termes de sélection, d'accompagnement et de conseil aux emprunteurs. Le travail bénévole de milliers de représentants locaux et des équipes qui structurent et harmonisent leur action à l'échelon régional et à l'échelle nationale est exemplaire. Il permet à des personnes en situation de fragilité, que ce soit pour des motifs personnels – tels que des accidents de la vie – ou pour des raisons professionnelles – formation insuffisante, absence de moyens de transport, licenciements collectifs ou individuels – de retrouver par le travail une dignité et des moyens pérennes d'existence.

Je voudrais insister sur ce point quelques instants : le microcrédit accompagné, au-delà de ses aspects purement techniques, de ses différentes modalités, est avant tout une façon d'œuvrer au service des personnes les moins favorisées, en leur permettant d'être des citoyens et des acteurs économiques à part entière. C'est aussi un acte de solidarité dont l'utilité n'est plus à démontrer. C'est enfin, pour des populations fragiles, un mécanisme qui leur offre une écoute attentive de leurs difficultés, mais aussi de leurs projets. Respect, solidarité, écoute, ce sont là des valeurs essentielles, dont les événements qui ont endeuillé ce début d'année nous ont rappelé l'impérieuse nécessité.

Ainsi, si les montants en cause peuvent être considérés comme modestes à l'échelle macro-économique, l'effet individuel et l'impact économique et social du microcrédit accompagné demeurent très importants.

Les histoires individuelles que relatent les candidatures aux prix du microcrédit constituent d'ailleurs un témoignage exemplaire, bien vivant, de l'efficacité de cette formule.

Elles montrent qu'un financement approprié peut permettre des succès économiques et sociaux remarquables, alors même que les emprunteurs n'auraient pas eu accès au crédit usuel. Les lauréats qui vont être récompensés aujourd'hui en offrent une illustration éclatante, mais bien d'autres candidatures apportent également un témoignage similaire.

Elles indiquent aussi que l'éducation financière réalisée par les associations accompagnatrices comme par les banques permet à certains projets, dont le succès était incertain au départ, de se développer progressivement dans des conditions financières correctes. Cela aboutit même parfois à la création de TPE relativement importantes, qui à leur tour embauchent et aident ainsi d'autres personnes à envisager l'avenir avec confiance. S'agissant de microcrédits personnels, l'éducation financière permet à tous de faire des choix raisonnés en termes de services bancaires.

Enfin, ces histoires individuelles confirment, s'il en était besoin, qu'il est possible de mobiliser des acteurs de culture et d'horizon différents –emprunteurs, associations, banques – pour créer ensemble les conditions d'un succès et permettre la réalisation d'un projet.

Je voudrais maintenant remercier chaleureusement le comité de sélection qui a réuni des associations – l'ADIE, Initiative France et le Secours catholique –, des banques – BNP PARIBAS et le Crédit Agricole –, le CCSF ainsi que les services de la Banque de France, d'avoir permis l'attribution de ces prix.

Comme je l'indiquais, nous avons reçu beaucoup de belles candidatures qui reflètent la diversité des parcours personnels et des situations individuelles. Les candidats ont fait preuve d'un dynamisme inaltérable dans des situations parfois socialement difficiles. Aussi le choix a-t-il été de nouveau délicat. Comme lors de la précédente attribution, nous avons choisi non seulement de récompenser deux d'entre eux, mais de présenter également des 'nominés'.

J'adresse donc mes plus vives félicitations à tous les candidats qui ont été proposés pour l'attribution des prix. Leur détermination, leurs efforts et leur ténacité personnels ont été

essentiels dans la réussite de leur projet et, *in fine*, de cette manifestation. Je leur souhaite beaucoup de succès dans leurs futures entreprises.

J'aurai enfin, dans quelques instants, le plaisir de féliciter plus directement et personnellement les deux lauréats. Mais je ne voudrais pas faire durer excessivement ces propos introductifs et il est temps qu'Emmanuel Constans, président du CCSF, et Jacques Fournier, Directeur Général des statistiques à la Banque de France, nous présentent les nominés, dont les projets seront ensuite exposés par leurs associations accompagnatrices. Je vous propose de débiter par les crédits personnels, dont je remettrai le prix au lauréat, avant de procéder de la même façon pour les crédits professionnels.